

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 27 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville.

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 2

Date de convocation :

14/12/2023

Date d'affichage :

29/12/2023

Présents : Mesdames Margaret DUMONT, Sylvie GUIDOU, Betty CLAUDOT, Maryline WIESENER, Sonia CORDONNIER, Messieurs Allan GATIMEL, Franck CHERY, Frédéric THOMAS, Roger SIMON,

Pouvoir : Monsieur BURGER pour Monsieur GATIMEL

Absents excusés : Jean-Claude DOTTE, Jean-Pierre ROUX, Roger BURGER

Absents : Mesdames Isabelle MARTZ et Nancy NAWROT

Secrétaire de séance : Monsieur Franck CHERY

DCM n°20231227_1

DELIBERATION N° 1 : ZONE D'ACCELERATION POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR°

Madame le Maire informe,

Vu la délibération n°DE-2023-141 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 validant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mad & Moselle ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR)

Vu le code de l'énergie, et notamment les dispositions de l'article L.141-5-3 ;

Vu la concertation publique pour présentation des Zones d'Accélération pour la Production d'Énergies Renouvelables du 13 décembre 2023 12h00 au 27 décembre 2023 12h00 ;

Vu la concertation publique pour l'éolien :

- samedi 09 septembre 2023 de 10h30 à 12h30

- lundi 11 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

Au regard de ces éléments, il a été proposé par le Conseil Municipal du mardi 12 décembre 2023 de retenir et de proposer à la concertation :

- Pour la filière éolienne, un avis favorable du périmètre cartographié au niveau national des zones favorables sur la commune élaborée par le CEREMA (carte en pièce jointe)
- Pour la filière photovoltaïque, les parcelles suivantes (carte en pièce jointe), comme des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables :

- Avis favorable pour toutes les parcelles agricoles privées ou publiques en agro photovoltaïque du banc communale de THIAUCOURT-REGNIEVILLE
 - Avis favorable pour l'installation de panneaux photovoltaïques et chauffe-eaux solaires sur l'ensemble complet ou presque complet des toits des bâtiments publics de la commune au titre de productions en énergie.
 - Avis favorable pour toutes les friches ou zones artificialisées ou dénaturées.
 - Avis défavorable en zone urbaine pour une plantation de parc au sol de centrale photovoltaïque.
- Pour la filière hydroélectrique, avis favorable pour tous projets privés ou publics de production d'énergie.
 - Pour la filière géothermie, un avis favorable pour tous projets privés ou publics en zone urbaine.
 - Pour la filière méthanisation, avis défavorable pour l'installation de méthaniseurs sur le banc de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable aux ZAENR dans la filière éolienne ;
- Emet un avis favorable aux ZAENR dans la filière photovoltaïque exception faite de la plantation de parc au sol en zone urbaine ;
- Emet un avis favorable aux ZAENR dans la filière hydroélectrique ;
- Emet un avis favorable aux ZAENR dans la filière géothermie ;
- Emet un avis défavorable aux ZAENR dans la filière méthanisation.

Autorise Madame le Maire, Margaret DUMONT, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10 votants

10 pour

0 contre

THIAUCOURT, le 27/12/2023

Le secrétaire de séance



Pour expédition conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT

